

MANDATÉ : Conseil de quartier de l'Aéroport

Numéro de dossier : R.C.A.3V.Q. 266

1. Événement, date et lieu	2. Origine	3. Objet
Consultation LAU et RRVQ chapitre P-4 <input checked="" type="checkbox"/>	Conseil municipal <input type="checkbox"/>	Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à l'ajout du groupe d'usages C20 restaurant comme groupe d'usages autorisé à la grille de spécifications de la zone 36438Cb (restaurant Les Botanistes), R.C.A.3V.Q.266.
Consultation RRVQ chapitre P-4 <input type="checkbox"/>	Comité exécutif <input type="checkbox"/>	
Demande d'opinion <input checked="" type="checkbox"/>	Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/>	
Tenue le mardi 12 novembre 2019 à 19h au Centre de loisirs Trois-Saisons, 1390, rue Buffon.	Mandat Direction générale <input type="checkbox"/>	

4. Présences

Membres avec droit de vote : M^{me} Aline Dumont, MM Laurier Bérubé, Sébastien Deveault, Benoît Lemieux, Réjean Martel, Lothar Marzell. M^{mes} Maude Lortie et Alicia Montoni sont absentes.

Personne-ressource : M. Emmanuel Bel, conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale, Ville de Québec.

Animation et rédaction du rapport : M^{me} Priscilla Lafond, conseillère en consultations publiques, service de l'interaction citoyenne.

Membres sans droit de vote : M. Rémy Normand, conseiller municipal du district électoral du Plateau. M^{me} Marie-Josée Savard, conseillère du district électoral de Cap-Rouge-Laurentien est absente.

5. Informations présentées

- Présentation des objectifs, du déroulement et des étapes de la consultation publique ;
- Présentation des modifications proposées par le projet de règlement ;
- Une fiche synthèse de modification réglementaire ainsi qu'une carte de la zone concernée étaient mises à la disposition des citoyens.
- Le règlement R.C.A.3V.Q. 266 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Le document sur les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à la rencontre.
- 7 personnes assistent à la rencontre.

EXPOSÉ DE LA SITUATION

Le requérant au dossier est propriétaire des Floralies Jouvence, un centre de jardinage localisé au 2020, avenue Jules-Verne. Il y a peu, l'établissement a été agrandi pour y accueillir le restaurant Les Botanistes.

La propriété concernée est localisée dans la zone 36438Cb, et dans laquelle, en vertu de la réglementation d'urbanisme en vigueur, les restaurants sont autorisés uniquement comme usage associé à un usage principal, faisant partie des classes d'usages *Commerce à incidence élevée* et *Industrie*. En vertu de cette norme, le restaurant en question est donc un usage associé au centre de jardinage, lequel fait partie de la classe d'usages *Commerce à incidence élevée*.

OBJET DE LA DEMANDE

Un tel usage associé ne peut être muni d'enseignes à l'extérieur du commerce, à l'exception d'un menu d'une superficie maximale de 0,5 mètre carré. Or, le requérant souhaite installer une enseigne d'identification sur la façade du restaurant. À cette fin, il a donc déposé une demande afin que le restaurant soit considéré comme un usage principal au lieu d'un usage associé.

6. Recommandation spécifique du mandaté (conseil d'administration du conseil de quartier de l'Aéroport)

À L'UNANIMITÉ, les membres du conseil de quartier de l'Aéroport recommandent d'approuver le projet de modification au règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge relativement à l'ajout du groupe d'usages C20 restaurant comme groupe d'usages autorisé à la grille de spécifications de la zone 36438Cb (restaurant Les Botanistes), R.C.A.3V.Q. 266.

7. Questions et commentaires du public	Nombre d'interventions du public : 6
<ol style="list-style-type: none"> 1. Un citoyen demande si l'affichage actuel est trop gros. ✓ <i>Il n'y a pas encore d'enseigne.</i> 2. Un citoyen valide sa compréhension comme quoi la modification qui vise l'ajout du groupe restaurant est fait uniquement pour permettre un plus gros affichage. ✓ <i>On explique qu'en étant un usage associé, tel qu'actuellement, le restaurant ne peut avoir un affichage intéressant et donc, qu'effectivement la modification vise à permettre l'affichage proposé à la fiche synthèse.</i> 3. Un citoyen se questionne sur la visibilité de l'enseigne à partir de l'autoroute. Il demande si les enseignes sur pylône sont autorisées sur Jules-Verne. ✓ <i>On précise que la demande ne vise pas une enseigne sur pylône, mais bien une enseigne sur le bâtiment, tel que montré au plan. Toutefois, la zone permet les enseignes sur pylône, pourvu qu'elles rencontrent les dispositions réglementaires.</i> 4. On demande si l'enseigne sera comme celle sur le plan de la fiche synthèse. ✓ <i>Oui.</i> 5. Un citoyen se renseigne à propos de l'adoption du schéma d'aménagement révisé. ✓ <i>Les informations lui sont données.</i> 6. Un citoyen du boulevard Auclair fait part d'une problématique au niveau de la circulation. Selon lui, il y a de la circulation de transit sur le boulevard Auclair. ✓ <i>Ce commentaire n'est pas directement en lien avec la demande, mais les administrateurs du conseil de quartier, le conseiller municipal et la conseillère en consultations publiques prennent note du commentaire. Il sera d'ailleurs traité plus longuement à la période du public prévue à l'ordre du jour de la rencontre.</i> 	

8. Questions et commentaires du mandaté (conseil d'administration du conseil de quartier de l'Aéroport)
<ol style="list-style-type: none"> 1. Un administrateur demande si un restaurant sur un terrain voisin pourrait maintenant ouvrir. ✓ <i>Oui, l'usage serait autorisé dans la zone.</i> 2. Un administrateur demande des précisions sur ce qui est prévu au plan directeur d'aménagement et de développement de la Ville de Québec. ✓ <i>Les informations lui sont données.</i> 3. Un administrateur fait part d'un commentaire. Selon lui, la situation était pourtant prévisible. Un restaurant allait engendrer un tel besoin au niveau de l'affichage. ✓ <i>On précise que les restaurants ne sont pas autorisés dans les concessionnaires.</i>

9. Suivi recommandé
<p>Transmettre à la Division de la gestion du territoire et à l'assistante-greffière de l'arrondissement. Annexer au rapport du conseil d'arrondissement.</p>

Approuvé par



Réjean Martel
Président
Conseil de quartier de l'Aéroport
23 novembre 2019

Préparé par



Priscilla Lafond
Conseillère en consultations publiques
Service de l'interaction citoyenne